



DECLARATION CONJOINTE CENCO-ECC
A LA SUITE DE L'OBSERVATION ELECTORALE
POUR LA JUSTICE ET LA PAIX POST-ÉLECTORALES

1. Nous, Présidents de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) et de l'Église du Christ au Congo (ECC), fidèles à la tradition de nos Églises d'accompagner le Peuple Congolais par l'éducation civique, la prévention de conflits et l'observation électorale dans le processus de la démocratisation de la RD Congo, avons lu avec intérêt la Déclaration Préliminaire de la Mission d'Observation Electorale conjointe, la MOE CENCO/ECC, du 28 Décembre 2023 dont nous saluons le professionnalisme. Nous félicitons et remercions tous ceux qui y ont travaillé.
2. Nous notons les efforts accomplis par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et le Gouvernement ainsi que par les autres parties prenantes pour l'organisation de ces élections dans le délai constitutionnel, dans un contexte particulièrement difficile du point de vue sociopolitique, économique et sécuritaire.
3. Nous saluons l'engagement du Peuple congolais qui s'est mobilisé à aller voter en dépit des désagréments liés au déploiement tardif des matériels sensibles et aux dysfonctionnements des Dispositifs Électroniques de Vote (DEV) dans les bureaux de vote ainsi que sa vigilance qui a mis à découvert des cas d'irrégularités. Ce geste civique hautement symbolique prouve à suffisance que le Peuple congolais a atteint une maturité qui ne peut plus permettre la manipulation politicienne ou l'imposition de la fraude électorale.
4. Nous déplorons le fait que ce processus électoral a connu plusieurs cas de violation du cadre légal¹, de l'administration électorale et, partant, a occasionné plusieurs irrégularités documentées dans les annexes de la déclaration préliminaire sus-évoquée.
5. Au regard de ces irrégularités, en plus des recommandations formulées dans la déclaration préliminaire de la MOE CENCO-ECC du 28 décembre 2023, dont la mise en œuvre aurait le mérite de rassurer les uns et les autres, de consolider la paix, la cohésion et la stabilité en RD Congo, nous demandons

¹ MOE CENCO/ECC, *Déclaration Préliminaire. Analyse du cadre juridique national*, p.5.

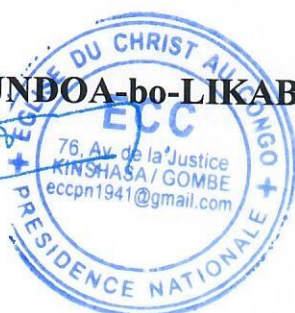
à la CENI de faire la lumière sur tous les cas documentés par les différentes parties prenantes. Une commission d'enquête indépendante et mixte s'avère nécessaire.

6. Car, de cette lumière dépend aussi l'acceptation des résultats à chaque niveau des scrutins.
7. Nous demandons au Procureur Général près la Cour constitutionnelle de se saisir d'office de toute dénonciation en rapport avec les irrégularités afin d'amener la haute juridiction de la sincérité électorale à dire le droit et redorer la fierté de notre République.
8. Nous condamnons fermement la violence aussi bien verbale que physique, observée tout au long de ce présent processus. Nous demandons au Procureur Général de la République, en sa qualité de garant de l'action publique, d'ouvrir des poursuites judiciaires à l'endroit de tous les auteurs d'actes de violation et de fraude électorales.
9. Nous encourageons toutes les parties prenantes à recourir à des voies pacifiques pour toute sorte de revendications.
10. Nous invitons la CENI à honorer son engagement pris devant la Nation de publier les résultats provisoires dans le respect de l'article 71 de la Loi électorale notamment, bureau de vote par bureau de vote.
11. Nous exhortons le Peuple congolais à demeurer uni et vigilant dans le combat contre les antivaleurs d'où qu'elles viennent.
12. Puisse la lumière du Verbe divin incarné (Jn 1, 1-16) éclairer chacun de nous et que le Seigneur bénisse la RDC. Nos vœux les meilleurs pour l'année 2024.

Kinshasa, le 04/01/2024

Pour l'ECC

Rév. Dr André BOKUNDOA-bo-LIKABE
Président de l'ECC



Pour la CENCO

✘ Marcel UTEMBI TAPA
Archevêque de Kisangani
Président de la CENCO

